



Le 8 septembre 2021

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL 07/09/21

L'an deux mille vingt et un et le 15 septembre, le Conseil Municipal de LAGNIEU s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André MOINGEON, Maire.

Présents : André MOINGEON, Marie Cécile GUERRISI, Bernard CHABOUD, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Corinne MEILLANT, Alexandre NANCHI, Guillaume LUFT, Sylvie DUMAIN, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Christel TROXLER, Nicolas ROSSILLON, Christophe HAYERE, Gérard BOREL, Gilles CELLIER, Annie BRISON, Patrick CORDONNIER, Vanessa BURSIN, Sébastien ROUX, Julie HEISSAT, Walter COSENZA, Cyril DUQUESNE, Marina DELILLE (arrivée au point 2.1), Stéphanie VAUTE (arrivée au point 4.1).

Excusés : Véronique BLANCHET (pouvoir à Annie BRISON), Gérard BOREL (pouvoir à Corinne MEILLANT), Rémy CHABBOUH (pouvoir à Julie HEISSAT), Elmas TEKIN (pouvoir à Bernard CHABOUD), Robert LACOMBE (pouvoir à André MOINGEON).

Secrétaire de séance : Mme MEILLANT Corinne

Date envoi convocation : 1^{er} septembre 2021

Date affichage du CR : 15 septembre 2021

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/06/21

M le Maire demande et obtient approbation du Conseil pour ajout d'une délibération visant à régulariser une parcelle en bordure de la voirie « rue de Montverd ».

1. ENFANCE JEUNESSE

1.1. Projet de Micro crèche

Marie Cécile GUERRISI indique que la crèche actuellement en DSP ne peut répondre à la totalité des besoins communaux en terme d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans : cette année ce sont 5 familles qui n'ont pas été acceptées. Marie Cécile GUERRISI rappelle que le relais petite enfance (ex RAM – relais assistante maternelle) peut aider à trouver des solutions pour ces familles, notamment en mettant en relation avec des assistantes maternelles agréées.

Les critères de choix retenus par la commission d'attribution sont : domiciliation sur Lagnieu, nombre de jours d'accueil souhaité, présence de la fratrie, activité professionnelle des 2 parents.

Marie Cécile GUERRISI informe que la CAF, partenaire financier de cette activité communale, propose un « plan rebond » pour inciter les collectivités à investir dans des structures d'accueil avec un projet à valider avant le 31/12/2021. La commune disposera de 3 ans pour effectuer les travaux après octroi de cette subvention.

Marie Cécile GUERRISI explique que le questionnaire adressé aux jeunes familles de Lagnieu, travaillé par la commission « enfance jeunesse » a permis de mettre en évidence une attente d'un site sur le nord de la commune. Elle précise que les résultats de cette enquête seront diffusés en octobre, après réunion de la commission « enfance jeunesse »

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à la poursuite de ce projet de construction d'une micro crèche
- **VALIDE** le principe d'intégrer cette activité dans le contrat de DSP relatif à la crèche existante
- **AUTORISE M** le Maire à poursuivre les investigations relatives à ce projet
- **DIT** que le plan de financement sera objet d'une délibération ultérieure après estimation du coût exact du projet.

1.2. Convention Territoriale Globale

Marie Cécile GUERRISI explique que la CAF a informé la CCPA et les communes adhérentes, en mai dernier, que les « contrats enfance jeunesse » en cours ne seront pas reconduits : les CTG ont vocation à les remplacer.

Les signataires sont les communes bénéficiaires des actuels CEJ mais aussi les CC car les actions relatives au numérique et au logement sont incluses et ces signatures au niveau intercommunal pourraient inciter à des opérations mutualisées, notamment en terme d'embauche.

Marie Cécile GUERRISI précise que le CEJ était signé pour 4 ans, la CTG le sera pour 5. La CAF versait précédemment aux communes et le fera directement aux prestataires dans le cadre de la CTG.

Marie Cécile GUERRISI précise que sans signature de la CTG, la CAF ne financera plus les actions communales dans le domaine de la jeunesse.

Afin de continuer à bénéficier du soutien de la CAF, **le Conseil Municipal unanime** :

- **DECIDE** de s'inscrire dans le dispositif des CTG à compter du 1^{er} janvier 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain. »

2. PATRIMOINE

2.1. Restauration de tableaux

Bernard CHABOUD indique que ces opérations sont potentiellement subventionnées par la DRAC en sus du Département. La commission « patrimoine » souhaite que la restauration du tableau huile sur toile « l'adoration des bergers » soit programmée pour l'exercice 2022 :

Sources	Montant TTC	Taux
Fonds propres	6 480 €	50 %
Etat (DRAC)	3 240 €	25 %
Département de l'Ain	3 240 €	25 %
Total	12 960 €	100,00 %

Bernard CHABOUD précise que ce tableau, signé d'Adrien DASSIER, est classé aux monuments historiques depuis 1992.

20h19 : arrivée de Marina DELILLE.

Le Conseil Municipal unanime valide ce projet et le plan de financement.

De même, il décide d'apporter les modifications suivantes au plan de financement relatives à la restauration du tableau St Vincent :

Sources	Montant TTC	Taux
Fonds propres	4 114 €	50 %

Etat (DRAC)	2 056 €	25 %
Département de l'Ain	2 056 €	25 %
Total	8 226 €	100,00 %

Bernard CHABOUD indique que le tableau a été restauré et est actuellement exposé au chateau Montferrand.

2.2. Acquisition parcelle AC709

M le Maire explique que cette parcelle est le dernier verrou pour agrandir le parking à proximité de l'école du vieux château et aménager plus confortablement le chemin piétonnier emprunté par les élèves pour se rendre au CLSH / restaurant scolaire.

M le Maire indique que le montant de 7 020 €, hors frais de notaire, peut sembler faible car est de 52 €/m² mais cette parcelle ne permet aucun aménagement seule et toutes les limitrophes sont propriété de la commune. **Le Conseil Municipal unanime autorise** M le Maire à signer les actes relatifs à l'opération en l'étude notariale de Maître DARMET.

2.3. Acquisition de terrains – M le Maire

M le Maire rappelle que cette procédure est fréquente, qu'elle concerne souvent des parcelles occupées par la voirie publique depuis des dizaines d'années, comme c'est le cas pour le chemin de montgrillet.

Le Conseil Municipal unanime valide ces acquisitions pour 50 € :

- Parcelle D702, chemin du bois de mont grillet, propriété de M GUILLET
- Long de la parcelle F 942, rue de Bulliez, propriété de M POZZETTO

2.4. Servitude de tour d'échelle parcelle AC 412

M le Maire explique que le code rural rend obligatoire cette servitude d'échelle et explicite le principe : l'accès à une haie implantée en bordure de parcelle doit être permis pour son entretien.

M le Maire s'étonne de la demande du notaire pour inscription de ce droit sur la parcelle 412, propriété de la commune, accessible par un portillon installé pour limiter les pollutions canines, laissée en usage à M ETASSE contre engagement d'un bon entretien ; ce dont il s'acquitte.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord pour autoriser la constitution d'une servitude de tour d'échelle dans le cadre de la vente d'un immeuble.

2.5. Modification de procédure d'acquisition

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en décembre 2020 pour acquérir la parcelle F 343 (20201202), il était alors envisagé de procéder par acte administratif mais l'intervention d'un notaire s'avère être nécessaire, du fait des changements et absences de personnel au service urbanisme.

M le Maire indique que cette parcelle permet d'avoir un espace en suite du parc paysager sur lequel l'accueil d'animaux domestiques est envisagé.

Le Conseil Municipal unanime accepte de modifier les modalités procédurales et désigne l'office de maître GELOS d'Ambérieu en Bugey pour procéder.

2.6. Acquisition sur Posafol

M le Maire situe cette propriété : contigüe à la maison des associations de Posafol, la bâtisse est peu voire mal entretenue, a été objet d'une intervention des pompiers cet été qui s'est avérée injustifiée.

Mme DRAPIER et son frère M LECLERC acceptent de céder l'ensemble à la commune pour 95 000 €, hors frais de notaire.

Marie Cécile GUERRISI remercie Stéphanie VAUTE de son intervention pour aider M LECLERC à régulariser sa situation administrative et sociale, afin rapprochement familial avec sa sœur.

Le Conseil Municipal unanime autorise M le Maire à signer les actes qui seront confiés à l'office notarié DARMET.

3. FINANCES

3.1. DM Budget Général

Alexandre NANCHI explique que le BP 2021 a été voté avec une participation de la commune au fonds de péréquation identique à celle de 2020 mais le TP a informé le 17/08 dernier que les montants qui seront prélevés au titre du FPIC (fonds de péréquation intercommunale et communale – art 739223) seront plus élevés de 10 329 €. L'équilibre budgétaire est possible par mobilisation de la ligne « dépenses imprévues » (article 022)

Alexandre NANCHI indique qu'en section d'investissement :

- une erreur de plume doit être corrigée car 3 000 € sont inscrits en excès sur l'article 001 « déficit antérieur » et l'équilibre sera assuré en créditant la ligne « dépenses imprévues » du même montant.
- les projets d'acquisition nécessitent équilibrage entre articles 2111 « terrain nu » et 2115 « terrains bâtis » pour 110 k€ et transfert de 41 500 € de l'article 2313 au 2115.
- la participation aux travaux sur l'accueil alzheimer réalisés à la maison de retraite avait été inscrite à hauteur de 25 000 € et il conviendrait de verser 26500 : la ligne dépenses imprévues sera mobilisée pour assurer l'équilibre.

Le Conseil Municipal unanime APPROUVE ces écritures comptables.

3.2. Convention de subvention d'équipement à la maison de retraite

Alexandre NANCHI explique que le Conseil Municipal vient de valider le versement d'une subvention de 26 500 € à la maison de retraite « Bon Accueil » dans le cadre des travaux relatifs à l'espace « accueil de jour Alzheimer ».

Le Conseil Municipal unanime autorise M le Maire à signer la convention y afférant.

3.3. DM gendarmerie

Alexandre NANCHI explique que le remboursement de l'emprunt initial de 500 k€ implique des jeux d'écriture sans incidence sur l'équilibre budgétaire avec modification à hauteur de 40 197.99 € (art 1641) et 3 526.03 € (art 16111) qui sera équilibrée par diminution des articles 2313 (40 197.99€), 6231 (3 000€) et 627 (526.03€).

Le Conseil Municipal unanime APPROUVE ces écritures comptables.

M le Maire donne des informations sur le projet : le permis de construire a été déposé fin juillet, le projet définitif devrait être présenté sous peu. La DDT a indiqué que le délai était porté à 5 mois (au lieu des 3 coutumiers) et le sous préfet sera alerté, lors d'une prochaine rencontre, sur l'incompatibilité entre cette mesure et l'urgence pour la gendarmerie de bénéficier d'un nouveau site.

4. SERVICE PUBLIC

4.1. RPQS

M le Maire synthétise les informations :

- 1.4% d'abonnés en plus sur le service « eau potable ».

- 462 485 m3 prélevés pour 377 878 m3 vendus (vs 475 204 et 374 968 en 2019) : les « pertes en ligne » du fait de fuites ont été moindres.
- Le rendement du réseau est de 82.5%
- Les tarifs sont similaires à 2019. M le Maire opère le comparatif suivant : pour une famille moyenne, la consommation est de 120 m3/an soit un coût est de 20 €/mois ce qui correspond à un abonnement téléphonique.
- La qualité de l'eau distribuée est sans non-conformité.
- Le service « assainissement non collectif » concerne 90 habitations, le contrôle est assuré par un prestataire.
- Le nombre d'abonnés desservis en « assainissement collectif » est inférieur à celui concerné par la distribution d'eau potable car il y a des maisons en ANC et les maisons de Proulieu sont raccordées à la STEP sur lit de roseaux.

20h47 : arrivée de Stéphanie VAUTE.

Le Conseil Municipal en prend acte.

M le Maire indique que la commune a des remarques de l'agence de l'eau car a majoritairement un réseau unitaire : les eaux de pluie arrivent donc aussi à la STEP, ce qui occasionne déversement direct au Rhône.

M le Maire rappelle qu'il est difficile voir impossible de faire autrement car il y a peu de pente sur le territoire à desservir. Il signale qu'Ambérieu a installé un réservoir tampon, à savoir le gros bâtiment visible de la voie de contournement, pour ne plus déverser directement dans l'Albarine.

Walter COSENZA demande si il y a risque de saturation du réseau. M le MAire indique que la STEP fonctionne mal si les eaux arrivant sont trop claires et il regrette que l'administration n'intègre pas que ces eaux sont fortement diluées, y compris toute l'année du fait de la présence des eaux de production en provenance de l'usine Verallia.

5. PERSONNEL

5.1. Tableau des effectifs

Cyril DUQUESNE explique qu'un poste est vacant depuis la mutation d'un agent d'accueil en sept 2019, qu'il a été pourvu par un contractuel à qui une mise en stage pourrait être proposée, après modification du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en adjoint administratif.

Cyril DUQUESNE rappelle que des mutations au service « sports » ont été accordées et il n'y a plus que des postes d'adjoints techniques de nécessaire.

Cyril DUQUESNE indique que l'ouverture de la nouvelle cantine nécessite une évolution du poste existant à 17h30/semaine vers un temps plein.

Le Conseil Municipal unanime valide le tableau des effectifs tel que suivant :

EMPLOIS	GRADE	Ouverts / pourvus par titulaire	Contractuels
Secteur Administratif		8/6	
DGS	Attaché principal	1/0	1
Comptabilité	AAP 1 ^{ère} classe	1/1	
Urbanisme	AAP 2 ^{ème} classe	1/1	
Accueil-Etat civil	AAP 2 ^{ème} classe	1/1	
	AA	2/2	
RH	AA	1/1	
Chef de projet PVDD	rédacteur	1/0	1
Service technique		11/9	
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1/0	1
	Agent de Maitrise	1/1	
	ATP 1 ^{ère} classe	2/2	

	ATP 2 ^{ème} classe	3/2	
	AT	4/4	
Service enseignement		10/7	
	ATP 2 ^{ème} classe	4/4	
	AT	6/3	3
Service culturel		3/3	
	AsEAP 1 ^{ère} classe	1/1	
	AP	1/1	
	AA	1/1	
Service de police Municipale		3/3	
	Brigadier	0	
	Brigadier chef principal	1/1	
	AT-asvp	1/0	1
	Garde Champêtre	1/1	
Service des sports		7/5	
	AT	6/4	2
	AT 33h00	1/1	
Restaurant scolaire		3/3	
	AT	1/1	
	ATP 2 ^{ème} classe 31h30	1/1	
	AT 17h30	1/1	
	Total Général	45/36	

5.2. Indemnité d'astreinte

Cyril DUQUESNE donne lecture des modalités de versement de l'indemnité d'astreinte à mettre en place, selon le barème règlementaire suivant :

Semaine complète	149,48€
Nuit	10,05 € (ou 8,08 € si astreinte inférieure à 10 heures)
Samedi ou jour de récupération	34,85 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	109,28 €
L'astreinte de sécurité ou d'exploitation imposée moins de 15 jours francs à l'avance est majorée de 50 %.	

Cyril DUQUESNE précise que ce sont l'agent de maîtrise et le cadre B nouvellement embauchés qui seront mis en astreinte dans un premier temps.

Walter COSENZA demande l'intitulé du poste occupé par le cadre B. M le Maire et C DUQUESNE rappellent que ce poste a été objet d'une délibération antérieure : cet agent a en charge le suivi des chantiers, jusqu'à présent assuré par M le Maire.

régularisation voirie rue de Montverd

Comme accepté en début de séance, M le Maire indique qu'une partie de la parcelle I 1097, à proximité du passage à niveau, en direction de Vaux en Bugey, mérite régularisation : M SENELONGE accepte de la céder pour 50 €.

Le Conseil Municipal unanime valide cette acquisition.

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Inauguration restaurant scolaire des écoles maternelles

M le Maire rappelle que tous les conseillers ont reçu une invitation et regrette que peu aient répondu.

Il souhaite participation massive, d'autant que le sous préfet, la 1^{ère} Vice Président de la Région, le Président du Conseil Départemental seront présents. Il demande aux élus ayant des enfants en jeune âge de les amener.

Marie Cécile GUERRISI remercie les élus et les agents ayant permis au projet d'aboutir dès cette rentrée scolaire et indique que les familles apprécient l'accueil en cantine de tous les élèves, dès 3 ans.

6.2. Marché exceptionnel

M le Maire rappelle que l'opération « picorez dans l'Ain » est organisée autour du château Montferrand ce samedi 11/09 : 18 exposants dont 3 de Lagnieu (escargotière de Ruffieu, miel de Mme HERIN et vannerie de Mme xxxxxx) seront présents, Bramafanfare viendra à 11h.

Une buvette sera proposée par le comité des fêtes, accessible sur présentation d'un pass sanitaire valide.

6.3. Petites Villes de Demain

Marie Cécile GUERRISI informe qu'une enquête auprès des commerçants de Lagnieu est en cours dans le cadre du programme PVDD.

Fin du Conseil à 21h00.

M le Maire,

André MOINGEON



Mme MEILLANT,

Secrétaire de séance



